

Bilan des engagements financiers 2025 des collectivités territoriales du bassin Adour-Garonne



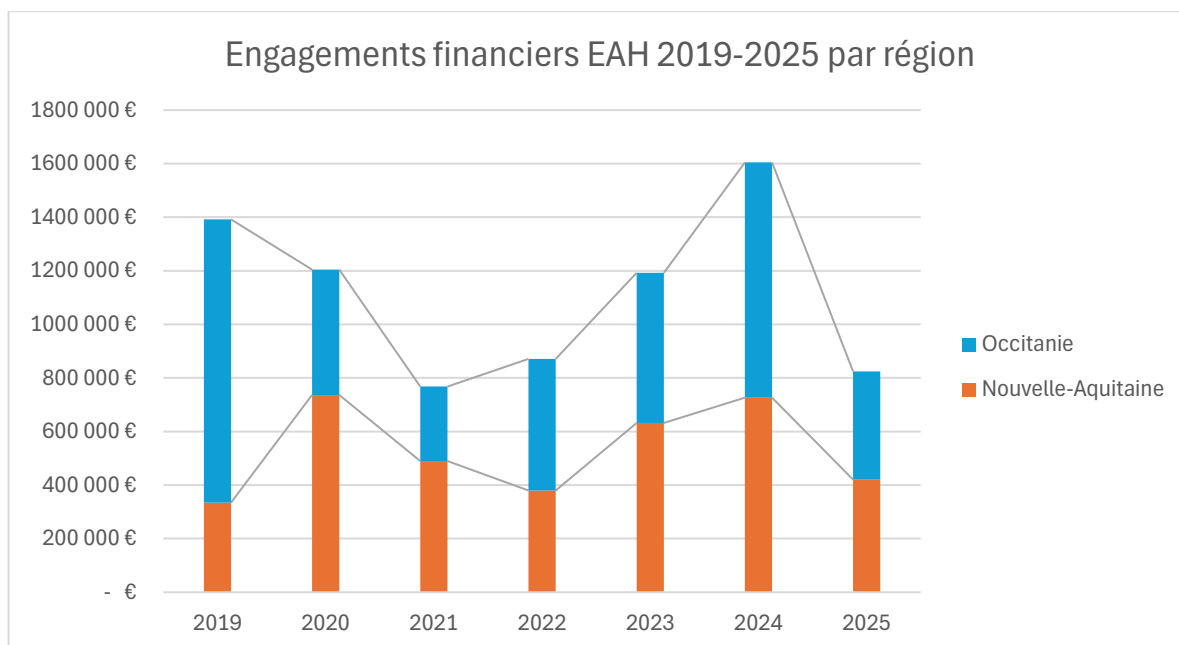
Juillet 2026

programme
Solidarité-Eau

pS-Eau

Un montant des engagements 2025 en net recul comparé à 2024

En 2025, 824 732€ ont été mobilisés par 37 collectivités territoriales (38 en 2024) du bassin Adour-Garonne pour le développement des services d'eau potable et d'assainissement dans les pays des Suds. Ce montant est abondé à hauteur de 51% par les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et 49% par celles d'Occitanie.

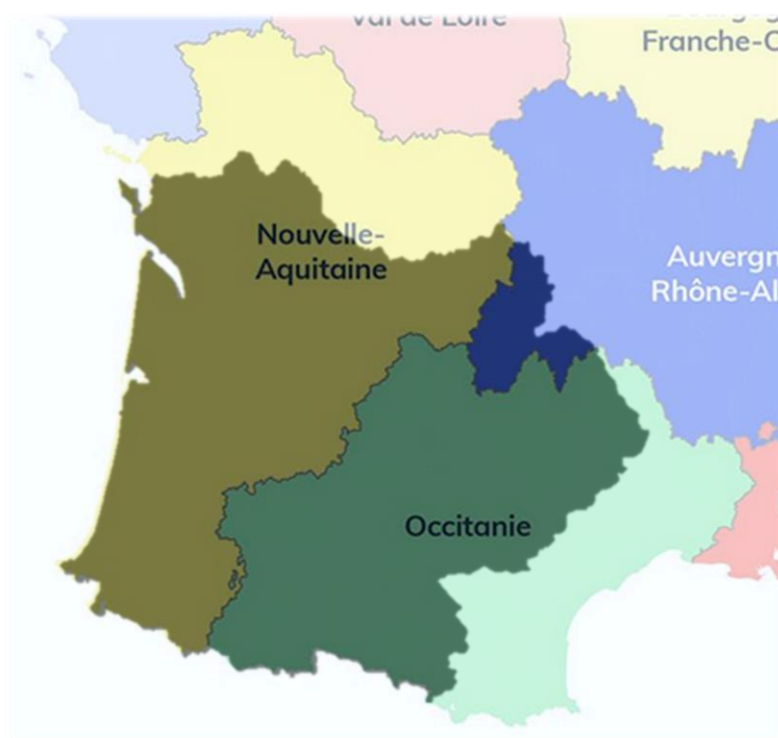


A noter qu'en 2025, Bordeaux Métropole n'a pas présenté d'appel à projets 1% eau (tous les 2 ans), ce qui représente une différence d'engagements de 278 907€ par rapport à 2024. Toulouse Métropole a également engagé 90 764€ de moins et la région Occitanie 79 440€ de moins. De plus, 157,5k€ d'engagements de 2025 de la région Occitanie n'ont pas été pris en compte car en lien avec l'agroécologie.

Également, plusieurs collectivités ont engagé des fonds en 2024 pour les années 2024 et 2025. Elles ont ainsi poursuivi leur action internationale en 2025 mais sans déclarer d'engagement financier pour cette année-là.

Un nombre de collectivités engagées stable mais un déséquilibre dans le bassin qui s'accroît

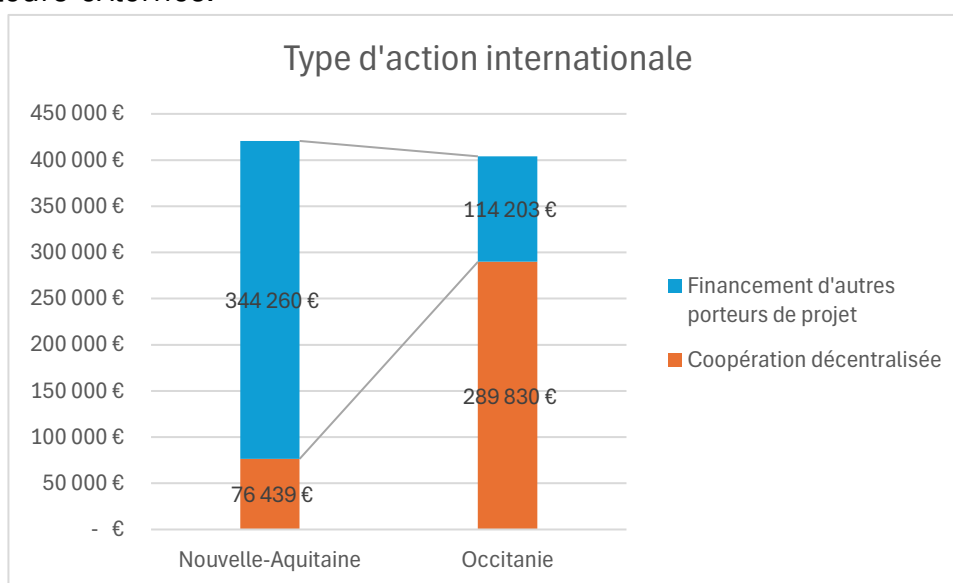
Alors que le volume financier engagé est réparti en deux entre les deux régions, le nombre de collectivités engagées est plus important en Nouvelle-Aquitaine qu'en Occitanie et cette différence s'accroît. Sur 37 collectivités engagées en 2025, 30 collectivités sont néo-aquitaines -contre 26 en 2024- et 7 sont occitanes - contre 12 en 2024-.



Nota : la partie extrême-occidentale du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie du bassin Adour-Garonne mais aucune collectivité de cette zone n'est engagée financièrement ces dernières années dans une action de solidarité ou de coopération internationale dans l'eau et l'assainissement. De même, la zone du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes faisant partie du bassin Adour-Garonne étant marginale, les engagements de la collectivité région Auvergne-Rhône-Alpes elle-même ne sont pas pris en compte dans ce document.

Une action internationale diversifiée

Globalement, l'action internationale des collectivités néo-aquitaines s'incarne surtout dans l'attribution de financement à des porteurs de projet externes à la collectivité. Les collectivités occitanes, elles, engagent en 2025 bien plus de fonds dans leurs coopérations propres que dans les projets qui leur sont soumis par des porteurs externes.



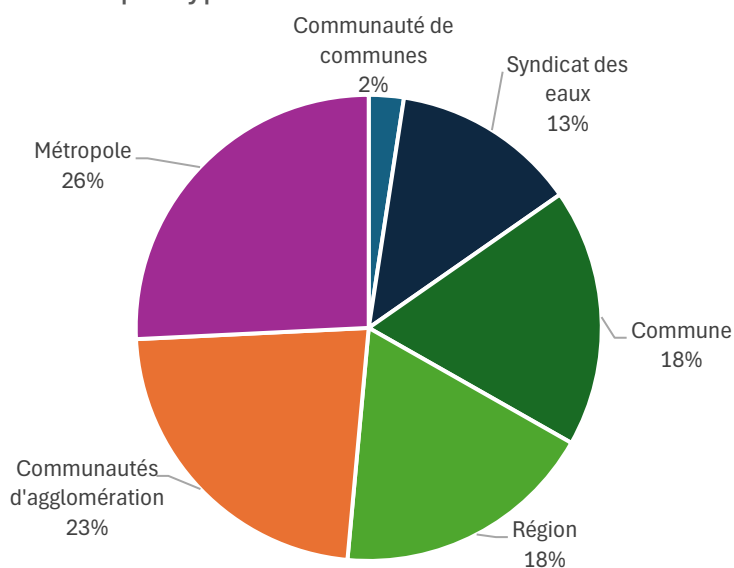
Nouvelle-Aquitaine			Engagements et lieux des coopérations décentralisées	
Billère	33 831€		Saovinandriana (Madagascar)	
Cenon	3 234€		Ouakam (Sénégal)	
Fargues	2 500€		N'Diob (Sénégal)	
Syndicat de Puy La Forêt	13 026€		Gandon (Sénégal)	
Saint Pierre d'Aurillac	2 500€		N'Diob (Sénégal)	
Région Nouvelle-Aquitaine	11 348€		Lac Itasy (Madagascar)	
CC Val de l'Eyre	10 000€		Entente FSM (Sénégal)	
	76 439€			
Occitanie				
Auch	91 995€		Mantaoa (Madagascar)	
CC Piège-Lauragais-Malepère	10 000€		Entente FSM (Sénégal)	
Réseau 11	20 000€		Jidrel-Mohguen (Mauritanie)	
Réseau 31	10 000€		Diama (Sénégal)	
Sicoval	120 910€		Labé (Guinée) Gandon, Ndiébène et Gandiol (Sénégal)	
Toulouse Métropole	36 925€		Ramallah (Palestine) Saint Louis (Sénégal)	
	289 830€			

Des métropoles toujours prépondérantes

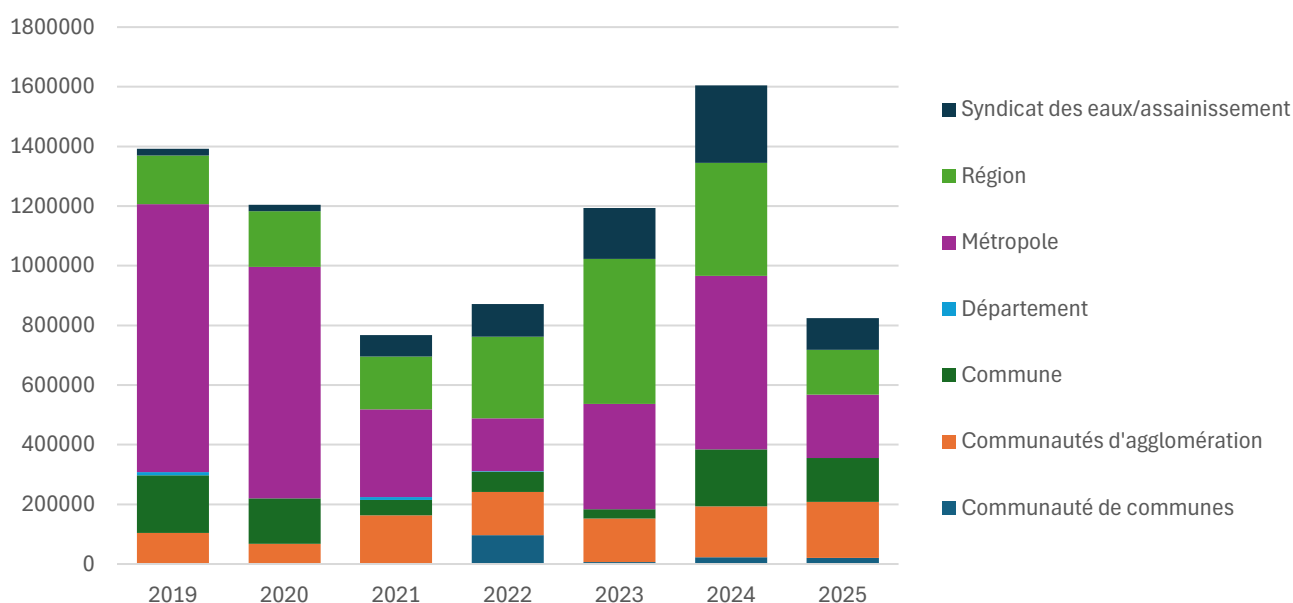
En 2025, la métropole de Bordeaux et la région Nouvelle-Aquitaine concentrent à elles-deux 50% des engagements financiers de toutes les collectivités de la Nouvelle-Aquitaine (contre 66% en 2024).

La métropole de Toulouse et la région Occitanie, elles, représentent 37% des engagements de toutes les collectivités d'Occitanie.

Engagements financiers EAH 2025
par type de collectivité territoriale

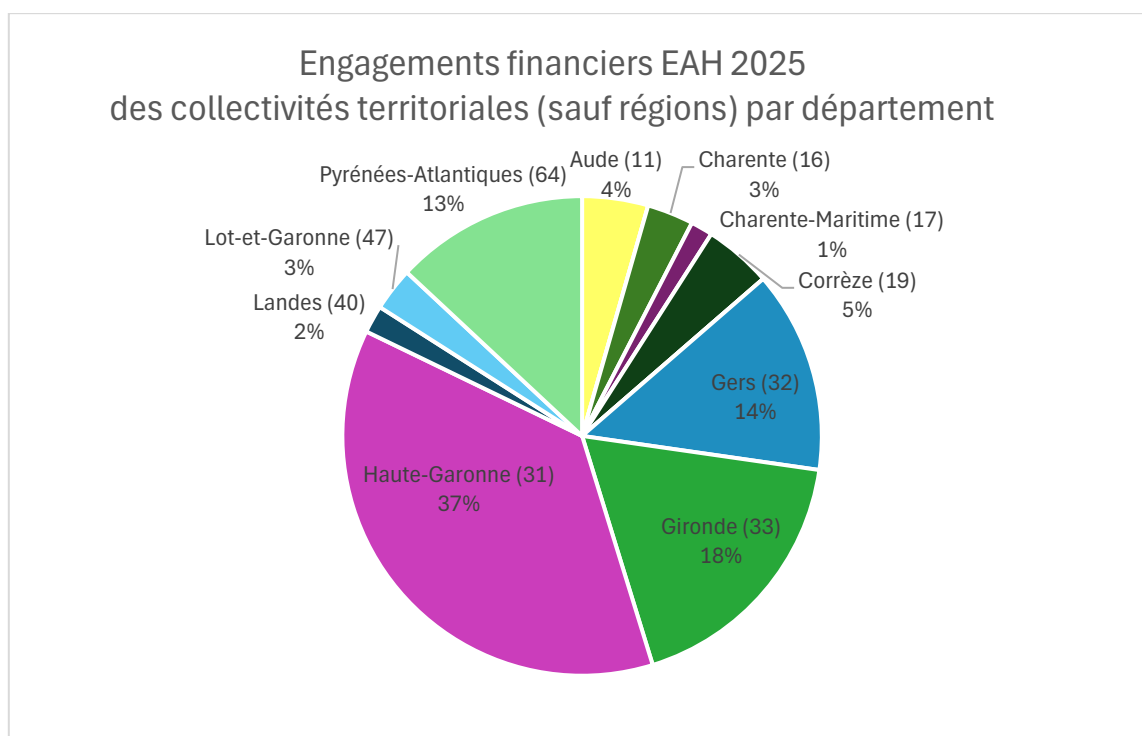


Engagements financiers EAH 2019-2025 par type de collectivité territoriale



Un engagement des collectivités territoriales très inégal selon les départements

En 2025, les collectivités de Haute-Garonne et de Gironde (en excluant les régions) concentrent près de 55% des engagements du bassin Adour-Garonne (74% en 2024).



Nota : en ce qui concerne le département de l'Aude (11), seule une petite partie de son territoire est située sur le bassin Adour-Garonne, la grande majorité étant située sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Cependant, il s'y trouve des collectivités fortement engagées en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement à l'international et qui sont situées à la fois sur les deux territoires : CD11, Réseau 11 et CCPLM. Dans ce bilan, sont donc comptabilisés pour ces trois collectivités les engagements de coopération ou de solidarité internationale ayant bénéficié d'un cofinancement de l'AEAG. Les actions soutenues uniquement par l'AERMC ne sont pas prises en compte.



Des engagements au montant très variable mais tous importants

Le montant moyen des engagements est de 22 290€ en 2025 (42 219€ en 2024) avec une moyenne néo-aquitaine à 14 023€ (27 930€ en 2024) et une occitane à 57 719€ (73 178€ en 2024).

Les engagements modestes ne doivent pas être sous-estimés. Ils jouent un rôle essentiel en permettant de déclencher d'importants cofinancements, notamment de la part des agences de l'eau.

Notons néanmoins qu'en Occitanie, sur les 7 collectivités engagées, seules 3 -la métropole de Toulouse, le Réseau 11 et la région Occitanie- ont financé des projets autres que leurs propres coopérations et ainsi ouvert potentiellement la porte vers les financements de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour d'autres porteurs de projet.

Nota : ce document est établi à partir des données collectées par le pS-Eau.



Programme Solidarité Eau

pseau@pseau.org

www.pseau.org

Contacts bassin Adour-Garonne :

jeremy.guerin@pseau.org (Nouvelle-Aquitaine)

sophie.renard@pseau.org (Occitanie)

